

VALBIOTIS ouvre son capital à un nouvel actionnaire, AMIRAL GESTION, sur la base d'un prix par action de 4,50€ extériorisant une surcote de 5,4% par rapport au cours de bourse de clôture du 16 juillet 2020

La Rochelle, le 17 juillet 2020 (7h35 CEST) VALBIOTIS (FR0013254851 – ALVAL / éligible PEA/PME), entreprise de Recherche & Développement engagée dans l'innovation scientifique, pour la prévention et la lutte contre les maladies métaboliques, annonce la réalisation d'un placement privé auprès d'AMIRAL GESTION d'un montant de 2 M€, au travers de ses fonds NOVA2 et Sextant PME, dans le cadre d'une offre au profit d'investisseurs qualifiés visés à l'article L.411-2 1° du code monétaire et financier.

Le prix de souscription des actions VALBIOTIS a été fixé à 4,50 euros par action (prime d'émission incluse), faisant ressortir une surcote de 5,4 % par rapport au cours de clôture du 16 juillet 2020.

Cette augmentation de capital permet à VALBIOTIS de se doter de ressources financières complémentaires pour accompagner son développement, et notamment ses trois programmes de recherche contre l'hypercholestérolémie, l'hypertension artérielle et la stéatose hépatique.



Sébastien PELTIER
Président du Directoire
de VALBIOTIS.

« Nous tenons à remercier notre nouvel actionnaire, AMIRAL GESTION, pour sa confiance et son soutien. Ces fonds levés renforcent de manière significative notre position financière et viennent confirmer tout l'intérêt des investisseurs pour notre modèle de développement qui nous a déjà permis de conclure un partenariat en février avec Nestlé Health Science sur la réduction du risque de diabète de type 2. Après ce premier succès, cette levée de fonds s'inscrit dans la volonté d'élargir encore davantage la marge de manœuvre de notre Société à mesure que nous poursuivons notre plan de développement sur de nouvelles indications adressant des marchés considérables comme l'hypercholestérolémie, l'hypertension artérielle et la stéatose hépatique. »

MODALITÉS DU PLACEMENT PRIVÉ

L'augmentation de capital a été effectuée avec suppression du droit préférentiel de souscription auprès d'investisseurs qualifiés, dans le cadre d'une offre au sens de l'article L.411-2 1° du Code monétaire et financier d'actions nouvelles (l'« Offre »), conformément à la 12ème résolution votée par l'assemblée générale mixte de la Société en date du 28 mai 2020.

Un nombre total de 444 444 actions ordinaires nouvelles (les « Actions Nouvelles »), d'une valeur nominale unitaire de 0,10 euro, a été émis au profit d'AMIRAL GESTION via ses fonds NOVA2 et Sextant PME, soit 6,15 % du capital social de la Société avant la réalisation de l'Offre et 5,79 % du capital social de la Société après la réalisation de l'Offre. Le prix d'émission des actions nouvelles a été fixé à 4,50 € par action, représentant une prime de 5,4 % par rapport au cours de clôture de l'action VALBIOTIS au 16 juillet 2020, soit 4,27 €.

Le règlement-livraison des Actions Nouvelles et leur admission aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris sont prévus le 21 juillet 2020. Les Actions Nouvelles seront soumises à toutes les dispositions statutaires et seront assimilées aux actions anciennes dès la réalisation définitive de l'Augmentation de capital, elles porteront jouissance courante et seront admises aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris sur la même ligne de cotation que les actions de la Société d'ores et déjà cotées sous le même code ISIN FR0013254851 – ALVAL.

RÉPARTITION DU CAPITAL

Le capital social de la Société sera composé de 7 671 144 actions à l'issue de l'opération. À titre indicatif, la participation d'un actionnaire détenant 1% du capital social de la Société préalablement à l'émission sera portée à 0,94%. Ainsi, post-augmentation de capital, la répartition du capital de la Société a évolué de la façon suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% du capital
Participations des membres du directoire	974 471	12,70%	1 831 971	20,73%
Djanka Investissement (société contrôlée par Sébastien PELTIER)	640 000	8,34%	1 245 000	14,09%
Financière Eloujon (société contrôlée par Jocelyn PINEAU)	327 271	4,27%	579 771	6,56%
Pascal SIRVENT	7 200	0,09%	7 200	0,08%
Investisseurs financiers	607 947	7,93%	771 450	8,73%
Amiral Gestion	444 444	5,79%	444 444	5,03%
Nestadio	163 503	2,13%	327 006	3,70%
Participation des membres du Conseil de Surveillance	3 000	0,04%	3 000	0,03%
Public	6 070 422	79,13%	6 232 665	70,51%
Contrat de liquidité	15 304	0,20%	-	-
TOTAL	7 671 144	100,00%	8 839 086	100,00%

Dans le cadre du Placement Privé, la Société a conclu un engagement d'abstention d'une durée de 90 jours à compter de la date de règlement-livraison de la présente opération.

Portzamparc (Groupe BNP Paribas) est intervenu en tant que Chef de file & Teneur de livre de l'opération.

Conformément aux dispositions de l'article 211-3 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, l'offre des actions de la Société dans le cadre de ce Placement Privé n'a pas donné lieu à un prospectus soumis au visa de l'Autorité des marchés financiers. Des informations détaillées concernant VALBIOTIS, notamment relatives à son activité, ses résultats et les facteurs de risque correspondant, figurent dans le rapport financier annuel relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019, lequel peut être consulté, ainsi que les autres informations réglementées et l'ensemble des communiqués de presse de la Société, sur son site internet (www.valbiotis.com).

À PROPOS DE VALBIOTIS

VALBIOTIS est une entreprise de Recherche & Développement engagée dans l'innovation scientifique, pour la prévention et la lutte contre les maladies métaboliques en réponse aux besoins médicaux non satisfaits.

VALBIOTIS a adopté une approche innovante, visant à révolutionner la santé en développant une nouvelle classe de produits de nutrition santé conçus pour réduire le risque de maladies métaboliques majeures, en se basant sur une approche multicible permise par l'utilisation du végétal.

Ses produits sont destinés à être concédés sous licence à des acteurs du monde de la santé. Créée début 2014 à La Rochelle, l'Entreprise a noué de nombreux partenariats avec les meilleurs centres académiques.

La Société a implanté trois sites en France : Périgny, La Rochelle (17) et Riom (63).

Membre du réseau « BPI Excellence » et bénéficiant du label BPI « Entreprise Innovante », VALBIOTIS dispose aussi du statut « Jeune Entreprise Innovante » et a obtenu un appui financier important de l'Union Européenne pour ses programmes de recherche via l'obtention de Fonds Européen de Développement Économique Régional (FEDER). VALBIOTIS est une entreprise éligible au PEA-PME.

Pour plus d'informations sur VALBIOTIS, veuillez consulter : www.valbiotis.com

CONTACTS

COMMUNICATION CORPORATE | VALBIOTIS

Carole ROCHER / Marc DELAUNAY
+33 5 46 28 62 58 | media@valbiotis.com

COMMUNICATION FINANCIÈRE | ACTIFIN

Stéphane RUIZ
+33 1 56 88 11 14 | sruiz@actifin.fr

RELATIONS MÉDIAS | MADIS PHILEO

Guillaume DE CHAMISSO
+ 33 6 85 91 32 56 | guillaume.dechamisso@madisphileo.com



Certaines déclarations contenues dans ce communiqué de presse constituent des déclarations prévisionnelles. Bien que la Société considère raisonnables les projections établies sur la base des déclarations prévisionnelles, celles-ci sont établies à partir de nombreux risques, et d'incertitudes, qui pourraient conduire à des résultats réels différents de ceux contenus dans les déclarations prévisionnelles. Ce communiqué de presse n'a qu'un but informatif, et les informations qui y sont contenues ne constituent pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat de titres de la Société dans toute juridiction, notamment en France.

La distribution de ce communiqué de presse peut être restreinte par certaines législations locales. Les bénéficiaires de ce communiqué de presse sont tenus de s'informer sur les éventuelles restrictions auxquelles ils pourraient être contraints, et le cas échéant de les observer. Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre ou une sollicitation à une offre d'acheter ou de souscrire des titres en France.

Ce communiqué est une communication à caractère promotionnel et ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017 (le « Règlement Prospectus »).

En France, l'offre des actions de la Société décrites ci-dessus sera effectuée exclusivement dans le cadre d'une offre au bénéfice d'investisseurs qualifiés au sens de l'article 2(1)(e) du Règlement Prospectus, en conformité avec l'article L. 411-2 du code monétaire et financier et les dispositions réglementaires applicables. Aucun prospectus n'a été ni ne sera publié, ni approuvé par l'Autorité des marchés financiers.

S'agissant des États membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « États membres »), aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un de ces États membres. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des États membres (autre que la France), sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 1(4) du Règlement Prospectus, ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la société VALBIOTIS d'un prospectus au titre de l'article 3 du Règlement Prospectus et/ou des réglementations applicables dans ces États membres.

S'agissant du Royaume-Uni, le communiqué s'adresse uniquement aux personnes qui sont (i) des « investment professionals » (des personnes disposant d'une expérience professionnelle en matière d'investissements) au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel que modifié, l'« Ordonnance »), (ii) étant des personnes entrant dans le champ d'application de l'article 49(2)(a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations, etc. ») de l'Ordonnance, ou (iii) des personnes à qui une invitation ou une incitation à participer à une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la vente de titres financiers pourrait être légalement adressée (toutes ces personnes étant désignées ensemble comme les « Personnes Concernées »).

Ce communiqué est adressé uniquement à des Personnes Concernées et aucune personne autre qu'une Personne Concernée ne doit utiliser ou se fonder sur ce communiqué pour une quelconque action. Tout investissement ou activité d'investissement auquel le présent communiqué fait référence n'est accessible qu'aux Personnes Concernées et ne devra être réalisé qu'avec des Personnes Concernées.

Ce communiqué n'est pas destiné à la publication ni à la distribution, directe ou indirecte, aux Etats-Unis et ne constitue ni ne fait partie d'aucune offre de valeurs mobilières aux Etats-Unis ou une quelconque sollicitation d'achat, de souscription ou de vente de valeurs mobilières aux Etats-Unis. Les actions nouvelles n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »). Les valeurs mobilières ne seront et ne pourront être vendues ou offertes au public aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du Securities Act. VALBIOTIS n'a pas l'intention d'enregistrer ou de mener une offre de titres au public aux Etats-Unis.

Ce communiqué n'est pas destiné à la publication ni à la distribution aux Etats-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie. Les informations contenues dans ce communiqué ne constituent pas une offre de titres aux Etats-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie ou toute autre juridiction dans laquelle une telle offre serait considérée illégale.